

Ordre du jour
Assemblée communale extraordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026 à 20h00
à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour :

1. Discuter et adopter le Plan d'Aménagement Local (PAL) et le Règlement Communal sur les Constructions (RCC).
2. Informations sur le Plan Spécial du « Pré au Maire » par les promoteurs du projet concernant les parcelles nos 1200 et 1248 du ban des Breuleux.
3. Valider un crédit de fr. 45'000.- pour la mise en place d'une gestion électronique des documents à l'administration.
4. Donner compétence au Conseil communal à hauteur de maximum fr. 5'000'000.- pour effectuer des placements financiers et pour la création d'une commission spéciale à ce sujet.

Le Conseil communal